Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 49 (1904)

Heft: 9

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le colonel-commandant de corps H. Bleuler. — Mutations dans les hauts commandants. — Recrues et grandes manœuvies. — A propos de l'intervention des troupes dans les grèves.

Au moment où les troupes du III^e corps d'armée allaient être mobilisées pour leur période de manœuvres, elles apprirent que leur chef, le colonel-commandant de corps Bleuler, était obligé de se démettre de son commandement pour raisons de santé. Depuis une année déjà, le colonel Bleuler se sentait affaibli, sans cependant que son autorité et son activité militaires parussent devoir en souffrir. Mais quelques jours avant l'entrée en ligne, son état s'aggrava subitement; il dut s'aliter, force lui fut de renoncer à une fonction que pendant si longtemps il remplit avec une distinction à laquelle chacun a rendu hommage.

Le colonel Hermann Bleuler, qui est âgé de 67 ans, était le plus ancien colonel de l'armée fédérale en activité de service. Son brevet date du 2 juin 1871. Il était, à la tête de son corps, le dernier des commandants de corps d'armée désigné lors de la création de ces unités (promotion du 16 octobre 1891). Les changements survenus dès lors ont été, par ordre chronologique, les suivants:

IVe corps: Colonel Henri Wieland, à Bâle, remplacé le 11 avril 1894 par le colonel Arnold Kunzli, à Ryken. Celui-ci a été lui même remplacé le 28 novembre 1902 par le colonel Fritz Bühlmann, à Grosshöchstetten, titulaire actuel du commandement.

II^e corps : Colonel Joachim Feiss, à Berne, remplacé le 15 novembre 1895 par le colonel Georges Berlinger, à Ganterswil, remplacé lui-même, le 29 novembre 1898, par le colonel Eugène Fahrländer, à Aarau.

I^{er} corps: Colonel Paul Cérésole, à Lausanne, remplacé le 22 novembre 1898 par le colonel Arthur de Techtermann, à Fribourg.

Le colonel Bleuler a été remplacé, comme on sait, à la tête du IiIe corps d'armée par le colonel-divisionnaire Ulrich Wille, commandant de la VIe division, promu commandant de corps. Le commandement de la VIe division a été confié au colonel-brigadier Jean de Wattenwyl, de la VIe brigade d'infanterie, promu divisionnaire.

A ce propos, quelques lecteurs prendront peut-être quelque intérêt à la

statistique des commandements de divisions pendant les dernières années. Nous adoptons, comme point de départ, les commandements au 1^{er} janvier 1895.

I^{re} division: 20 février 1891, colonel Constant David, à Lausanne; 9 décembre 1898, colonel Edmond de la Rive, à Genève; 15 janvier 1901, colonel Pierre Isler, à Berne.

He division: 30 octobre 1891, colonel Arthur de Techtermann, à Fribourg; 9 décembre 1898, colonel Edouard Secretan, à Lausanne.

IIIe division: 10 décembre 1888, colonel Edouard Muller, à Berne; 15 novembre 1895, colonel Fritz Bühlmann, à Grosshochstetten; 28 novembre 1902, colonel Edouard Will, à Nidau.

IVe division: 30 octobre 1891, colonel Alexandre Schweizer, à Zurich; 5 janvier 1900, colonel Hermann Heller, à Lucerne.

V^e division: 20 janvier 1891, colonel Auguste Rudolf, à Berne; 15 novembre 1895, colonel Arnold Keller, à Berne; 9 décembre 1898, colonel Alfred Scherz, à Berne.

VI^e division: 30 octobre 1891, colonel Ulrich Meister, à Zurich; 5 janvier 1900, colonel Ulrich Wille, à Meilen; 23 août 1904, colonel Jean de Wattenwyl, à Berne.

VIIe division: 10 décembre 1888, colonel Georges Berlinger, à Ganterswil; 15 novembre 1895, colonel Frédéric Locher, à Zurich; 9 décembre 1898, colonel Hugo Hungerbuhler, à St-Gall; 29 novembre 1901, colonel Hermann Schlatter (mutation de la VIIIe division).

VIII^o division: 30 octobre 1891, colonel Eugène Fahrländer, à Aarau; 9 décembre 1898, colonel Hermann Schlatter, à St-Gall; 29 novembre 1901, colonel F. Sprecher von Bernegg, à Mayenfeld.

* *

Les bataillons des recrues des I^{re} et II^e divisions ont participé, dans la division de marche, aux manœuvres du III^e corps d'armée. Pour leur transport en Thurgovie, il a fallu une dizaine d'heures de chemin de fer et à peu près autant pour leur retour.

Il est permis de se demander s'il est opportun de prendre, sur l'instruction des recrues, deux journées entières, pour les envoyer aux grandes manœuvres. On se plaint de la trop courte durée de l'école de recrues; le Département militaire propose de la prolonger de quinze jours, plus quinze jours d'instruction militaire préparatoire; la conférence des commandants supérieurs propose une prolongation de trente-cinq jours. Cependant, on consacre deux jours pleins à des transports en chemin de fer, ce qui, pour l'instruction, représente un déchet correspondant sur le temps insuffisant déjà dont on dispose. Cela n'est pas logique.

Mieux vaudrait, si l'on veut continuer à appeler les recrues aux grandes

manœuvres, organiser le tableau des écoles de façon à disposer des bataillons qui sont à proximité du terrain des exercices. Cette année-ci, par exemple, si les dates de leurs écoles de recrues l'avaient permis, les places d'armes de St-Gall et de Zurich auraient été mieux indiquées pour fournir leurs recrues que celles de Lausanne et de Colombier.

* *

La discussion devient assez vive dans les milieux socialistes sur l'emploi des troupes en cas de grève. Les opinions sont divergentes. Les uns ne voient dans cette intervention qu'un moyen des gouvernements d'empêcher la grève de déployer ses pleins effets; les autres, qui paraissent posséder une vision plus nette des réalités, y voyent une simple mesure de police destinée à assurer la liberté de chacun en réprimant la licence. Ces derniers font observer que les cas peuvent fort bien se produire dans la surexcitation des esprits, d'agressions des populations contre les grévistes. Ceux-ci trouveraient alors la plus naturelle du monde la protection qui leur serait assurée par la présence de la troupe.

Ce langage est celui du bon sens. Quand un gouvernement cantonal lève des troupes, ce n'est ni contre les grévistes, ni contre leurs adversaires; c'est pour la protection et la tranquillité de tous ceux qui risquent un dommage du fait des abus dont les mouvements grévistes sont souvent accompagnés. Si cette protection peut être accordée par d'autres moyens que celui d'une mobilisation, ce n'est ni la troupe ni ses chefs qui s'en plaindront, au contraire. Pas plus ceux-ci que celle-là ne se sentent portés à ce métier de police et de gendarmerie, cela d'autant moins que trop souvent nos hommes politiques y voient surtout un moyen de rejeter sur autrui le poids des responsabilités.

Demandez, par exemple, à l'ancien commandant de place de La Chauxde-Fonds, le lieutenant-colonel Robert, ce qu'il en pense.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Le programme d'études pour les Ecoles de cadets.

Le Normal-Verordnungsblatt du 1^{er} juillet publie un nouveau programme d'études pour les Ecoles de cadets, ainsi que pour les Ecoles réales militaires des degrés inférieurs et supérieurs. Il constitue une première satisfaction donnée aux nationalistes des diverses parties de la monarchie, en ce qui concerne la question des langues c'est-à-dire un acheminement vers les réformes dont l'introduction a été le principal but de la campagne d'obs-

tructionnisme menée, l'année dernière, par l'opposition au Parlement hongrois.

Le nouveau programme d'études introduit, dans les écoles susmentionnées, l'enseignement des langues parlées par les troupes des divers régiments de l'armée austro-hongroise; il fixe, en outre, les principales langues d'enseignement qui devront être obligatoirement employées dans chacun de nos établissements d'instruction et d'éducation militaires. On veut arriver à ce qu'au sortir de ces établissements, l'aspirant-officier soit suffisamment maître de l'idiome des troupes qu'il aura à commander plus tard pour qu'il n'ait plus besoin de se l'assimiler seulement lorsqu'il aura été incorporé, comme officier, dans ces troupes.

Toutes les nombreuses langues répandues en Autriche-Hongrie seront désormais enseignées et d'un emploi journalier, pour la plupart, dans nos Ecoles de cadets et réales militaires. Il est bon qu'il en soit ainsi, car la connaissance approfondie des divers idiomes et dialectes parlés dans une armée très polyglotte, comme l'est l'armée austro-hongroise, représente, pour chacun des officiers de l'armée en question, un gain net. Il est même indispensable qu'un officier possède à fond la langue de ses hommes, car c'est là un facteur qui exerce une influence considérable sur la discipline. Il est évident qu'un chef aura beaucoup plus d'autorité sur ses hommes et que ceux-ci le respecteront bien davantage et lui seront bien plus attachés s'il manie facilement leur langue que s'il n'en sait pas le premier mot ou s'il la parle incorrectement.

Une circulaire explicative qui accompagne le programme d'études susmentionné énumère d'abord les langues considérées comme « langues de régiments », puis les branches qui devront être enseignées, les unes en allemand, les autres en magyar, d'autres en allemand et en magyar, d'autres en croate, d'autres en allemand et en croate.

Comme « langues de régiments », la circulaire indique les langues nationales suivantes : le magyar, le tchèque, le polonais, le ruthène, le croate, le slovaque et l'italien. Comme langues officielles d'enseignement. elle prescrit : pour les Ecoles de cadets d'infanterie de Budapest, Pressbourg, Kaschau, Temesvar et Hermannstadt, puis pour les classes parallèles hongroises de l'Ecole de cadets de cavalerie et d'artillerie, l'allemand et le magyar ; pour les Ecoles de cadets d'infanterie de Kamenitz et de Karlstadt, l'allemand et le croate ; pour toutes les autres Ecoles l'allemand.

Pour donner une idée approximative de la place qu'occupe l'enseignement bilingue dans le nouveau programme d'études, nous dirons que, sur 38 heures de leçons par semaine, les élèves de 1^{re} année d'une Ecole de cadets hongroise auront 21 heures de théories en magyar, 12 ½ heures en allemand et 4 ½ heures de cours pratiques en langue mixte; ceux de 4^e année 22 heures de théories en allemand, 7 ½ heures en magyar, 6 ½ heures de cours pratiques et 2 de théorie en langue mixte.

Evidemment, on crée ainsi un système d'enseignement très compliqué, qui ne pourra être adopté définitivement que s'il fonctionne bien à l'usage. Les modifications apportées aux anciens programmes d'études seront successivement introduites dans les classes inférieures à partir de la prochaine année scolaire. Le nouvel enseignement des langues, comportant un nombre supplémentaire d'heures de leçons, commencera également l'année prochaine dans toutes les classes.

En ce qui concerne la création de classes parallèles ou de groupements d'élèves spéciaux dans les Ecoles où l'enseignement devra être donné en deux ou plusieurs langues, la circulaire prescrit ce qui suit :

A l'Ecole de cadets d'artillerie et de cavalerie, les ressortissants hongrois de chaque volée — à l'exception des Croates — devront être réunis en subdivisions spéciales ou classes parallèles auxquelles pourront se joindre, sur leur demande, d'autres élèves non Hongrois, mais déjà maîtres de la langue magyare. Les autres élèves devront être répartis en deux groupes : Tchèques et Polonais à l'Ecole de cadets de cavalerie, Hongrois et Croates à l'Ecole de cadets d'artillerie de Traiskirchen. On tiendra compte, pour cette répartition en groupes, du libre choix de l'élève ou de sa langue maternelle.

Des groupements analogues pour l'étude des langues devront être également organisés dans d'autres Ecoles, par exemple à Vienne, où les cadets étudieront ainsi les langues magyare, tchèque et polonaise.

Une circulaire ministérielle spéciale, adressée aux commandants de tous les établissements d'instruction et d'éducation militaires, traite, avec plus de détails, du plan et du but de l'enseignement, des matières sur lesquelles il doit porter, de la distribution des heures d'études, etc. On y maintient les principes suivis jusqu'ici : équivalence aussi complète que possible des programmes d'études dans les deux genres d'établissements d'instruction et d'éducation militaires, Ecole de cadets et Ecoles réales ; possibilité pour les élèves des Ecoles de cadets d'entrer dans les Académies militaires et pour ceux des deux genres d'établissements de se présenter aux examens de maturité, etc.

Le nouveau système d'enseignement en plusieurs langues apporte des modifications profondes aux programmes jusqu'ici en vigueur. Il a été étudié avec beaucoup de soin. Reste à voir, après qu'il aura été appliqué pendant un certain temps, quels en seront les résultats pratiques. Pour l'étude des langues, il est prévu de 8 à 15 heures de leçons par semaine, soit un tiers, en moyenne, du total hebdomadaire des heures de leçons. C'est beaucoup et cela réduit, dans une forte mesure, le temps consacré à l'étude des sciences et aux travaux pratiques militaires, mais il ne faut pas oublier que cet enseignement des langues n'a été introduit que sous la pression des événements politiques, ensuite de la campagne acharnée menée par les nationalistes hongrois et tchèques. Il est certain que ce nouvel enseignement impo-

sera un surcroît de travail considérable aux élèves, déjà passablement chargés sous le régime scolaire actuel; aussi a-t-on songé à alléger leur tâche en leur adjoignant des officiers « corépétiteurs et éducateurs », sorte de précepteurs qui auront pour mission de s'occuper d'eux en dehors des heures de leçons proprement dites, pour les diriger et les assister et de les faire progresser plus rapidement dans l'étude des langues, en surveillant jeurs devoirs et en les aidant, à l'occasion, à préparer ceux-ci.

Ces officiers continueront à faire partie des unités de troupes auxquelles ils appartiennent. Ils seront appelés provisoirement, au fur et à mesure des besoins, et attachés, pour commencer, aux classes inférieures des Ecoles de cadets et réales militaires. Leur situation comme membres du personnel enseignant de ces Ecoles sera réglée ultérieurement. Ils fonctionneront pendant quatre années consécutives — pour accompagner les mêmes élèves de classe en classe dès leur entrée à leur sortie de l'Ecole — ou tout au moins jusqu'à ce qu'ils aient fourni des preuves suffisantes de leur savoir et de leurs aptitudes pédagogiques. Ils pourront postuler alors les fonctions de maîtres définitifs; auquel cas ils seront nommés de préférence aux autres candidats à ces fonctions. Les titulaires de ces nouvelles places de « compétiteurs et éducateurs » seront choisis parmi les officiers ayant déjà rempli un emploi pédagogique, pendant trois années au moins, dans une division inférieure. Ils doivent être célibataires et posséder, avec la connaissance très approfondie de l'allemand et d'une autre langue répandue en Autriche-Hongrie, des aptitudes pédagogiques constatées par des témoignages excellents, faisant prévoir qu'ils seront, soit comme « corépétiteurs », soit, plus tard, comme maîtres définitifs, absolument à la hauteur de leur tâche.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Aux manœuvres du nord-ouest. — La question du havresac. — La tenue. — L'affaire Dautriche. — L'éducation morale. — A Saint-Cyr. — Le général Decharme et le général Pelloux.

J'ai profité pour écrire cette chronique du retard annoncé pour la présente livraison. Puisque les grandes manœuvres suisses ont déterminé ce retard, j'ai pensé que l'occasion était bonne pour faire des grandes manœuvres françaises un compte-rendu moins hâtif que les autres années. Et, comme l'a dit Pascal, à moins que ce ne soit Voltaire, j'ai trouvé le temps d'être bref, plus bref que de coutume.

Vous savez que nous avons eu deux corps d'armée qui se sont battus 1904 43

l'un contre l'autre dans l'Est, sous la direction du général Brugère, et deux qui se sont battus dans l'Ouest, sous la direction du général Hagron.

Je crois vous avoir dit pour quelles raisons je préférais aller voir celles-ci: on en a écarté la curiosité; le ministre, qui a été dans la Côte d'Or, son pays, y a emmené les officiers étrangers, mais je savais que la besogne qu'on ferait dans l'Eure n'en serait pas moins bonne : au contraire. Je savais aussi qu'on préférait y travailler sans témoin, ce qui augmentait mon désir d'en être. Et puis, le général Hagron, c'est le soleil levant, dont il est agréable de contempler les rayons.

Je n'ai pas à regretter ma détermination, encore que j'aie trouvé, à ce que j'ai vu, moins d'intérêt que je ne m'y attendais. Mais j'ai ouï dire que ce qui s'était passé en Bourgogne était moins intéressant encore. Et puis, je connais sur le bout du doigt la « manière » du général Brugère.

Son successeur éventuel est moins pétulant, en même temps que moins replet. C'est un homme froid, plutôt émacié. D'ailleurs autoritaire et courtois. Ancien officier d'état-major, il ne se pique pas d'être un théoricien. Il ne professe aucune doctrine absolue, et se contente d'examiner les questions avec un esprit aussi dégagé que possible de préjugés.

Dans ces trois périodes de trois jours, il a montré beaucoup de netteté, d'ordre, de calme, de continuité. De plus, dans les conférences qui ont suivi chaque période, il a exposé d'une façon qu'on a été unanime à trouver magistrale les enseignements qui découlaient des opérations effectuées. Bref, il a produit une excellente impression.

Pendant trois jours d'affilée, les troupes restaient sous le commandement des mêmes chefs pour l'accomplissement d'un thème unique.

Ce thème était à la fois très simple et très large. En principe, le général directeur se contentait de le donner et s'abstenait d'intervenir, sauf pour faire sonner la cessation de la manœuvre. Cependant, il ordonna à l'un des partis, dans la nuit du 6 au 7, d'exécuter une marche rétrograde, avec changement de front, à la faveur des ténèbres. C'est là ce que les collégiens appellent une « colle » ou une « attrape ». Bien qu'on fût prévenu qu'il devait se passer quelque chose cette nuit-là, il s'écoula longtemps avant que la fuite de ce corps d'armée arrivât à la connaissance de l'autre, et, quand celui-ci se mit à la poursuite de celui-là, il était trop tard. Cette petite expérience m'a beaucoup plu, et je voudrais qu'on en fît souvent de semblables. Elle a montré que les états-majors, pris au dépourvu par la nouvelle d'une situation inopinée, sont fort embarrassés pour prendre des dispositions convenables. De part et d'autre, les ordres donnés n'ont pas fait honneur aux auxiliaires du commandement et au commandement lui-même.

Mais je n'en ferai pas un crime à d'autres qu'au général directeur qui avait rendu la partie difficile, comme à plaisir, en mettant à la tête des corps d'armée des généraux en quelque sorte improvisés et qui ne connaissaient point le personnel de leur quartier général. Il l'a fait pour préparer au commandement le plus grand nombre de généraux possible, mais je crois que, en instruction, il faut chercher à donner la science intégrale à quelques esprits supérieurs, en renonçant à donner une demi-science à la foule.

Que de fois ne me suis-je pas élevé contre la pratique de certains commandants de compagnie qui, en route, changent chaque jour leur caporal d'ordinaire, afin d'avoir un plus grand nombre de caporaux qui aient passé par cet emploi. Eh! oui, ils y ont passé, mais il aurait fallu qu'ils y restassent. En ne faisant qu'y passer, ou ils se désintéressent de leur devoir dont ils s'acquittent vaille que vaille, ou, s'ils s'y appliquent consciencieusement, ils sont effrayés par l'énormité et la complexité de la tâche. Ils prennent des taupinières pour des montagnes. En persévérant, ils auraient vu les choses avec leurs dimensions véritables; ils auraient fini par faire leur métier comme en se jouant. A partir de ce moment, si on les laisse en fonctions, leur service marche bien et la troupe est mieux nourrie; mais ils ne se perfectionnent pas. C'est alors qu'il convient de les remplacer par d'autres, des novices, qui, à leur tour, se mettent au courant. De la sorte, on en a instruit deux à fond, tandis que, par l'autre méthode, on en a à peine dégrossi une dizaine ou une douzaine.

Je n'hésite pas à blâmer cette manière de faire, et je m'étonne que le général Hagron ait cru devoir l'adopter.

Il a supprimé les généraux de division. Il a fractionné le corps d'armée en quatre brigades, sans intermédiaires, ces brigades étant mixtes, c'est-à-dire composées de deux régiments d'infanterie, d'un ou deux groupes d'artillerie, d'un escadron de cavalerie, d'un détachement du génie: Ce fractionnement a du bon, surtout dans les régions où ont eu lieu les premières rencontres. Il m'a semblé que, sur les plateaux dénudés où on a manœuvré le 14 et le 15, si j'avais été à la tête d'un corps d'armée, j'aurais préféré avoir affaire à deux divisionnaires dont chacun aurait commandé ses quatre régiments d'infanterie sans interposition de généraux de brigade. Il est certain qu'il est bon de simplifier les rouages; mais il ne faut pas avoir le fétichisme de la simplification. La suppression des divisionnaires peut avoir du bon; la suppression des brigadiers peut en avoir aussi; le maintien du statu quo, c'est-à-dire la conservation des uns et des autres, peut en avoir également. Avec la tournure de mon esprit, qui est conservateur, je crois bien que c'est vers cette solution que j'inclinerais.

D'autres expériences encore ont été faites au cours de ces manœuvres, mais indépendantes, celles-là, de l'action propre du général Hagron.

D'une part, le comité de l'infanterie a proposé de modifier le chargement du fantassin en l'allégeant d'une partie du contenu de son havresac, et en mettant cet excédent sur des voitures qui prendraient la place des voitures de cantinières. On aurait, de plus, substitué un tricot et des espadrilles, comme rechanges, à la veste et aux « chaussures de repos », c'est-à-dire aux souliers.

Que les pantoufles et les jerseys expérimentés aient donné prise à de graves critiques, étant mal confectionnés, ce n'est pas là une raison suffisante pour rejeter le système du comité de l'infanterie.

La question est d'abord de savoir si le soldat doit porter tous ses effets sur son dos, afin de les avoir sous la main!.. (Lorsqu'il était professeur d'art militaire à Saint-Cyr, le colonel de la Barre-Duparc ne manquait pas de dire que, en traversant un gué, les cavaliers tenaient leur sabre entre les dents, afin d'avoir toujours une arme sous la main... Eh bien, alors, n'ai-je pas le droit, moi?...) La seconde question est de savoir si, après avoir considéré comme avantageux d'avoir un sac rigide, on veut en révenir au sac mou qui a fait les campagnes de la Révolution et de l'Empire. (Mais il y a prescription.) La troisième question est de savoir si ce sac, rigide ou non, doit porter sur les épaules ou prendre appui sur les reins. C'est de quoi on disserte sans arriver à s'entendre. On s'entend d'autant moins, à ce que j'e crois, qu'on ne s'écoute guère. Ou, en tous cas, on n'a pas l'air de s'écouter.

Inutile de dire que l'expérience des grandes manœuvres n'a rien de probant et que les intransigeances adverses n'y ont trouvé aucune raison pour changer d'attitude. Chacune d'elles s'y est confirmée dans ses opinions.

Que dirai-je de la tenue boer? Le chapeau n'a pas fait mauvaise contenance sous une pluie qui n'a pas laissé que d'être forte. Le reste du vêtement est assez seyant en campagne, quoique sa couleur — un bleu indécis — lui donne l'air sale. L'inconvénient de la vareuse, c'est que le soldat qui en est habillé porte sa capote sur le havresac, ce qui l'alourdit et le surélève. Or, on travaille à l'alléger et à l'abaisser, ne fût-ce que pour permettre le tir dans la position couchée. C'est une position dans laquelle je n'ai jamais vu l'infanterie. Quand je dis que je ne l'ai jamais vue se coucher, il faut s'entendre. Car, par exemple, le 14, à 10 heures, les soldats d'un bataillon étaient bel et bien étendus de tout leur long sur les chaumes de Thessilly. Mais, à cette heure-là, c'est à Chataincourt qu'on se battait, à plus d'une heure en avant. Le bataillon dont je parle était en réserve fort éloignée, vous le voyez. Ce que je dis s'applique à la ligne des feux, où les tirailleurs m'ont paru ne jamais vouloir se coucher.

Le capitaine Vial a construit une lampe à magnésium munie d'un réflecteur, grâce auquel la lumière peut être envoyée à plusieurs kilomètres de distance. Ce moyen permet d'éclairer, par des lueurs plus ou moins analogues à celles qui accompagnent les détonations dans le tir réel, les objectifs sur lesquels les batteries sont censées tirer, afin que ces objectifs n'en ignorent et qu'ils ne puissent nier qu'ils se soient trouvés en butte aux coups de l'ennemi.

L'appareil Vial m'a paru d'une utilité contestable et d'une cherté incontestable. Son fonctionnement m'a l'air de n'être pas bien assuré, même quand le soleil permet de ne pas recourir au magnésium. Il est vrai que je suis un peu prévenu contre lui, ne fût-ce que par l'extrême simplicité et le bon marché presque excessif d'un dispositif imaginé dans le même but par le commandant Gérard, dispositif dont on trouvera la description avec figures à l'appui dans la Revue du cercle militaire.

Mais je dois à la vérité de proclamer que des comptes-rendus des manœuvres de l'Est représentent comme ayant fait merveille en Bourgogne ce qui m'a paru, dans l'Eure, être plutôt médiocre. Je me garde donc bien de vouloir être trop affirmatif.

Pour en finir avec ce que j'ai vu du 5 au 15 septembre, je dirai que je n'ai pas constaté de grands changements dans l'attitude des troupes et dans le fonctionnement des divers services : les fautes que j'avais vu commettre, je les ai reconnues encore cette année au passage. Mais je conviens que je dois être un observateur partial : les choses qui frappent mon regard sont celles qui ont l'habitude de le frapper. J'ajoute ou plutôt je répète que j'ai peine à croire qu'on puisse en dix jours se former une opinion sérieuse sur la multitude des sujets qui se présentent. Ma conclusion portera donc sur un unique point : sur le général Hagron. Et elle sera qu'il m'a fait l'effet d'être quelqu'un.

J'ai dit, le mois dernier, que c'était pendant la correction des épreuves de ma chronique que j'ai appris l'incident Dessirier.

Je n'avais pas eu le temps de me renseigner exactement sur cet incident. J'ai recueilli depuis les quelques détails complémentaires que voici :

C'est le général André qui avait donné l'ordre d'incarcérer l'archiviste Dautriche; à la suite de quoi, le gouverneur militaire de Paris jugea que, du moment qu'un subalterne était compromis, ses supérieurs devaient être tenus comme coupables en vertu du principe de la responsabilité. Conformément à ce beau raisonnement, il fit emprisonner les officiers du bureau incriminé.

Quand les défenseurs du capitaine François et consorts demandèrent que leurs clients fussent mis en liberté provisoire, le gouverneur de Paris s'adressa au ministre pour savoir ce qu'il devait faire.

Le ministre commença par ne point répondre.

Le général Dessirier alors réclama un avis ferme, et le général André lui fit connaître qu'il n'avait qu'à agir dans la plénitude de ses pouvoirs et selon sa conscience.

Après huit jours de réflexion, le gouverneur se décida à élargir les prévenus.

Cet incident, d'ailleurs, paraît aujourd'hui bien oublié, et je ne l'ai évoqué que dans « l'intérêt supérieur de la vérité ».

Le ministre vient de faire paraître, sous l'inspiration évidente de son chef de cabinet, plusieurs circulaires relatives à l'enseignement moral, aux conférences à la troupe, aux distractions à lui offrir pendant la veillée, à la création de salles de lecture, à la transformation des réfectoires en lieux d'études et de divertissement.

Tout cela est fort joli. On sait que, pour ma part, je m'y intéresse beaucoup. Mais, tant qu'on en sera au régime des circulairés, je ne trouverai pas qu'un grand progrès soit accompli.

Ce que je remarque, c'est que cette discipline, dont on dit qu'elle fait la force principale des armées, cette éducation morale, dont on célèbre les vertus, personne ne s'en préoccupe aux grandes manœuvres, par exemple, où elles sont mises l'une et l'autre à de rudes épreuves. Eh, lorsqu'un chef vient inspecter une troupe, il s'inquiète du casernement, de la tenue, de l'exercice, du maniement d'armes, de la mobilisation, des approvisionnements, de tout enfin, sauf de l'état moral de cette troupe. Il croit en avoir assez fait, à cet égard, en parcourant les folios de punition.

Il s'est passé à Saint-Cyr un incident qui n'a pas été sans provoquer quelque tapage et qui, sans doute, hâtera une réforme que beaucoup de personnes réclament.

Un élève, exaspéré d'entendre ses camarades chanter à ses oreilles des cantiques et des chants réactionnaires, riposta par l'*Internationale*. En suite de quoi, il fut jugé partisan de l'internationalisme, c'est-à-dire antipatriote et antimilitariste. Et on estima, non sans raison, qu'un officier ne pouvait légitimement professer des sentiments aussi contraires à l'essence même de sa profession.

Mais laissons les détails de l'affaire, au sujet desquels d'ailleurs circulent des versions qui sont en complet désaccord.

Toujours est-il que le ministre a prescrit une enquête sur l'état des esprits et des choses à l'Ecole spéciale militaire. Le général Bazaine-Hayter, qui en a été chargé, n'a pas eu de peine à constater que ce grand collège a tous les défauts des internats, défauts qu'a encore aggravés la mentalité spéciale de notre corps d'officiers. Tous les germes de particularisme se développent dans ce milieu fermé, et, en vase clos, la fermentation est violente. Des traditions fâcheuses qui pèsent sur l'Ecole élèvent encore la température des passions, comme un poids mis sur la soupape de sûreté d'une chaudière. Il faut se hâter de changer les mœurs de notre grand séminaire d'officiers. Plus on traitera ceux-ci en collégiens, plus ils tarderont à devenir des hommes. Et c'est d'hommes véritablement hommes que

notre armée a besoin. Elle renferme beaucoup de « bonélèves » de « fortenthème ». Elle manque d'officiers qui aient du caractère et de la virilité. La minorité qui en a est si faible qu'elle est étouffée par la masse des autres.

Si conservateur que je sois, je souhaite une réforme. Puisse-t-elle seulement être judicieusement conçue et intelligemment effectuée.

> * * *

Le général Decharme, commandant le XIIe corps d'armée, vient d'être invité à faire ses malles et à quitter l'hôtel qu'il occupe à Limoges. On commente assez vivement cette mesure. On aurait mieux fait de commenter le choix de ce divisionnaire pour le poste qu'il occupe. Connaissant ses opinions politiques et le reste, j'ai été surpris, pour ma part, que le général André, qui les connaît bien, lui aussi, ne se soit pas fait scrupule de le nommer. J'ai été plus surpris encore quand, l'ayant vu à l'œuvre, l'an dernier, aux manœuvres du général de Négrier, j'ai constaté qu'on ne le remerciait pas. On dit que c'est le dit général de Négrier, venu à résipiscence, qui a déterminé le ministre à cette exécution. Il n'y a pas lieu de s'en émouvoir. Le général Decharme est invité à aller planter ses choux : c'est toujours mieux que d'aller au café, comme dit l'autre.

* *

On a reproché au général Pelloux, qui commande le II° corps d'armée (Nantes), d'avoir officiellement encouragé les officiers sous ses ordres à la délation, dans des discours publics prononcés à l'occasion de sa prise de commandement. Mes renseignements, que je crois très sûrs, opposent à cette information une dénégation formelle. Le général Pelloux a énergiquement recommandé le loyalisme à ses subordonnés. Il leur a dit qu'ils ne devaient rien faire contre la République qu'ils servent. Il a ajouté que, s'ils se rendaient coupables de cette félonie, il leur en cuirait, et qu'ils devaient se retirer spontanément de l'armée s'ils ne se sentaient pas hommes à sacrifier leurs secrètes préférences personnelles aux règles de la profession qu'ils avaient embrassée.

Mais tel est l'état des esprits chez nous que ce langage correct y est considéré comme subversif, et que la calomnie met tout en œuvre contre le général qui s'exprime avec cette netteté.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Essais d'équipement. — Les grèves et l'armée. — Manœuvres.

Comme en Autriche, comme en France, comme en Suisse, nous cherchons les moyens d'alléger le paquetage de nos soldats. Des expériences sont en cours dans un régiment d'infanterie. Si elles aboutissent, elles profiteront à tous nos fantassins, ligne, chasseurs à pied et chasseurs alpins

La diminution du poids est obtenue par les moyens suivants: 1. Remplacement du havresac actuel par un sac de toile. 2. Adoption comme seconde paire de souliers d'un brodequin de quartier. 3. Disparition du veston de toile, d'une paire de guêtres et d'une brosse. On obtient ainsi une réduction de 300 grammes.

Le nouvel équipement se propose aussi une meilleure répartition de son poids. Les cinq paquets de cartouches et les deux boîtes de conserve de viande portés jusqu'ici dans le havresac, seront placés dorénavant dans le sac à pain, sauf un des paquets de cartouches qui peut être logé dans les cartouchières. Ce procédé permet de saisir plus rapidement les munitions.

Le havresac actuel offre de nombreux inconvénients. Il courbe le soldat dans sa marche; il empêche de mettre en joue avec aisance; si la couverture de campagne est arrimée, cela devient une science que d'entrer dans un wagon de chemin de fer. Enfin les courroies sont difficiles à crocher et à décrocher. Le sac à l'essai élimine tous ces inconvénients.

Mais il y a d'autres innovations :

Le képi actuel, lourd, visible à grande distance, est remplacé par un béret léger, difficilement perceptible de loin. Le sac à pain, lourd aussi et malcommode en sa forme actuelle, est remplacé par un modèle plus pratique, pouvant renfermer sans difficulté les vivres de réserve et les paquets de cartouches à côté du pain, et construit de telle sorte qu'il est beaucoup plus aisé pour le soldat de saisir les objets qu'il contient. L'usage du bidon attaché au sac à pain est également facilité. On peut, au surplus, si l'on n'emporte pas le havresac, porter le sac à pain sur le dos.

Les nouvelles cartouchières, à parité de poids et de volume, contiennent quatre chargeurs de plus. Elles ne sont plus doublées d'une lanière de fer blanc dont l'effet était de les alourdir et de les déformer.

Les souliers de quartier, légers et souples, permettent au soldat éclopé de marcher avec moins de fatigue. Enfin les piquets de tente, trop longs et gênants dans le rang, sont échangés contre des piquets plus courts.

Il faut attendre maintenant les résultats des essais.

Au moment où je vous écris, l'agitation est grande dans plusieurs villes d'Italie. Les associations socialistes croient devoir protester, en proclamant la grève, contre l'emploi de l'armée dans la répression de certains troubles ruraux ou ouvriers.

Il est juste de faire remarquer que dans la plupart des cas sur lesquels les manifestants insistent, la troupe n'est pas intervenue, mais uniquement la gendarmerie dont c'est la mission d'intervenir quand l'ordre est troublé quelque part. On a constaté que dans un cas les carabiniers avaient tiré trop rapidement sur des ouvriers qui les attaquaient, et sans avoir attendu l'ordre de leur chef. Des éventualités de ce genre peuvent se produire; il n'en résulte pas que l'armée soit, comme on le prétend, un pouvoir despotique préparé pour tirer sur le peuple.

Il ne faut du reste pas s'exagérer la portée de ces manifestations; elles rentrent dans un plan de politique générale du parti; celui-ci croit avoir trouvé un thème à popularité en rendant toujours l'armée responsable de tout ce qui arrive sur un point quelconque du territoire national. Cela n'ôte rien au sentiment du devoir qui se conserve intact dans les troupes.

* *

Pendant le mois de septembre, nous avons eu en divers lieux des exercices en campagne, mais pas de grandes manœuvres. Le V° corps à Vérone a exécuté cependant une série d'exercices à la frontière nord, du côté autrichien; trois régiments alpins avec plusieurs compagnies de milices mobiles et le groupe d'artillerie de montagne de la Vénétie y ont pris part. Les résultats paraissent avoir été satisfaisants.

Les principales manœuvres ont été celles de débarquement vers le golfe de Gaëte. Y ont pris part, comme troupes de terre, du côté du défenseur, trois brigades d'infanterie, un régiment de cavalerie, un groupe d'artillerie, une brigade de milice territoriale de trois régiments et des détachements des services auxiliaires. Du côté de l'attaque, les troupes de débarquement ont comporté une brigade d'infanterie, un bataillon de bersagliers, trois escadrons de cavalerie, deux batteries de campagne et une compagnie du génie. Ces troupes appartiennent au X° corps d'armée. Le commandant du corps, lieutenant-général Valles, a dirigé les manœuvres.

